



# Arverne

consommation

Le magazine

63

d'information et de Conseil des Consommateurs



## DOSSIER : EAU MINÉRALE L'EAU DANS TOUS SES ÉTATS

**ACTION : SFAM INDEXIA  
LE RETOUR**

2,50 euro - n°283 - Mars-Avril 2024  
Union Fédérale des Consommateurs  
du Puy-de-Dôme - ISSN 03395291

## ON NE NOUS DIT PAS TOUT

**V**ous avez sûrement vu comme moi le magazine « sur le front » d'Hugo Clément le 22 janvier sur la 5. Je vous invite à regarder l'article sur « Aurillac épinglée pour sa gestion des déchets » sur le site FR3 AURA<sup>1</sup> et vous apprendrez qu'Aurillac ne dispose plus de centre de traitement depuis 10 ans. Etonnant quand les autorités affirmaient que tous les départements devaient avoir un exutoire pour leurs ordures ménagères.

L'incinérateur du Valtom vient de fêter ses dix ans mais nous n'avons pas été invités à l'anniversaire, nous qui siégeons aux commissions consultatives, les seules où l'on apprend rien de ce qui se passe chez SUEZ/VERNEA.

### La Commission de Suivi du Site ne s'était pas réunie depuis 18 mois.

Pour la Commission Consultative du Service Public Local et la Commission de Contrôle Financier, nous avons demandé le report car nous avons été avertis tardivement. Les documents ne nous ont été transmis que 5 jours avant, ce qui ne nous permettait pas d'étudier sérieusement une masse importante de pièces dont les documents financiers. Le DG du Valtom considérait ce délai comme « suffisant ». Les bénévoles que nous sommes ont jugé indécent ce diktat et ont refusé de siéger dans ces conditions. Nous voulions parler des observations de la Chambre Régionale des Comptes non prises en compte par le Valtom, de la participation du comptable public à la commission financière, de la non-concordance des comptes du Valtom avec ceux du comptable public. Devant l'impossibilité de s'exprimer, nous avons

adressé un courrier à Monsieur le Préfet accompagné d'une étude de notre expert. En espérant que nous serons écoutés et entendus car, faut il le rappeler, le service public des déchets est financé quasiment uniquement par les citoyens.

Pour revenir à l'article de France 3 AURA sur l'émission « où vont nos poubelles », on apprend que 4000 tonnes en provenance d'Aurillac sont incinérées à Clermont par VERNEA SUEZ. Depuis combien de temps ? Les représentants de la société civile n'en ont jamais entendu parler. Mais le mieux est à venir en fin d'article. « D'ici 2028, une liaison ferroviaire vers Clermont-Ferrand pourrait permettre l'incinération de la totalité des déchets ultimes de la communauté d'agglomération d'Aurillac »

La solution viendra du TRAIN COMME SOLUTION UNIVERSELLE alors que la SNCF est incapable de transporter correctement des voyageurs entre Clermont et Paris, que deux tiers des volumes d'eau en bouteilles de Volvic partent en camions, que la nouvelle organisation de la SNCF interdit la polyvalence entre les conducteurs de trains de voyageurs et de fret.

Enfin, un détail à signaler : l'incinérateur n'est pas embranché à la SNCF ce qui occasionnerait une rupture de charge et un transfert. Le Valtom a pourtant réaffirmé par l'intermédiaire de son président que le transport par train restait sa priorité Numéro 1 (depuis 10 ans). DE QUI SE MOQUE-T-ON ?

D'autre part, la justice administrative a fixé à 150000 tonnes la capacité de l'incinérateur et celui ci est à saturation. La décharge (centre d'enfouissement de

Puy Long) n'est autorisée que jusqu'en 2025. Le VALTOM a pour projet de demander une rallonge de 25 ans ce qui va à l'encontre de tous les objectifs de l'Etat qui classe l'enfouissement des ordures comme la plus mauvaise des solutions de traitement.

**NOUS EXIGEONS QUE LES PROMESSES D'HIER SOIENT TENUES AFIN QU'ON NE PARLE PAS DE CLERMONT-FERRAND QUE POUR SES TRAINS QUI N'ARRIVENT PAS A L'HEURE ET POUR LES DÉCHETS QUI ARRIVENT DE PARTOUT. ON MÉRITE MIEUX.**

**Gérard QUENOT**

<sup>1</sup> <https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/cantal/aurillac/aurillac-epinglee-pour-sa-gestion-des-dechets-ou-vont-les-poubelles-2912849.html>

## Arverne Consommation



MAGAZINE D'INFORMATION ET DE CONSEIL DE  
L'U.F.C. QUE CHOISIR 63  
UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS  
QUE CHOISIR Du Puy-De-Dôme  
Association loi de 1901

contact@clermontferrand.ufcquechoisir.fr  
<https://clermontferrand.ufcquechoisir.fr>

Directeur de publication et  
Responsable de publication : **Daniel BIDEAU**  
Rédacteurs : **Gérard QUENOT,**

**Claudine FREMION, Daniel BIDEAU,**  
**Philippe BERTUCAT, Didier FABRE**

Conception :  
Illustrations :  
Imprimerie :  
Tirage :  
Dépôt légal :  
N° ISSN 03395291

**Imprimerie Decombat**  
**AdobeStock, Proxima Studio**  
**DECOMBAT Cébazat**  
**1 300 exemplaires**  
**2<sup>e</sup> bimestre 2024**

N° de commission paritaire : **0918G83612**  
6 numéros par an  
**Toute reproduction, même partielle,**  
**de ce magazine est strictement**  
**soumise à l'autorisation**  
**préalable de l'U.F.C. QUE CHOISIR 63.**



### POUR ÊTRE MIEUX INFORMÉ U.F.C. QUE CHOISIR 63

U.F.C. QUE CHOISIR  
CLERMONT-FD  
21 RUE JEAN RICHEPIN  
63000 Clermont-Fd  
TÉL. : 04.73.98.67.90

U.F.C. QUE CHOISIR  
ISSOIRE-AMBERT  
20 Rue du Palais  
63500 ISSOIRE  
TÉL. : 04.73.55.06.76



**Permanence téléphonique :**  
tous les jours  
de 9h-12h  
et de 13h30- 17h30

**Accueil** du lundi  
au vendredi : 8h à 12h  
et de 13h30 à 17h30

**Sur rendez-vous**  
pour les adhérents  
et non adhérents

**Permanence téléphonique :**  
du lundi, mardi, jeudi de  
9h-12h et 13h30-17h30.  
vendredi de 9h-12h  
et de 13h30-16h30

**Accueil les mêmes jours sur R.V.**

**Brassac les mines**  
premier vendredi du mois  
Maison France Service :  
de 9h à 11h

**Ambert** Mairie Annexe :  
premier jeudi du mois  
de 9h à 11h

<b>S</b>	<b>DOSSIER</b>	
	L'eau en bouteille dans tous ses états	3
<b>O</b>	<b>VIE LOCALE</b>	
	L'UFC QUE CHOISIR d'Issoire à l'honneur	6
<b>M</b>	Les 20 ans de la Maison des Associations d'Issoire	6
<b>M</b>	<b>ACTION</b>	
	Le centre Jean-Richepin a 20 ans	7
<b>A</b>	Rendez-vous Conso avec les CESD du département	7
<b>I</b>	<b>JURIDIQUE</b>	
	Habitat en liquidation	8
<b>R</b>	<b>INFORMATION</b>	
	Courrier des lecteurs	9
<b>E</b>	Deux campagnes évaporées	10

	<b>ACTION</b>	
	SFAM Indexia, le retour	11

	<b>ENQUÊTE</b>	
	Représentants des usagers : des femmes et des hommes engagés	12

	<b>ACTION</b>	
	UFC QUE CHOISIR Clermont-Fd : assemblée générale	14

	<b>INFORMATION</b>	
	Escape Game : Mission UFC	14
	Radios	15
	Spécial construction	16
	QUELPRODUIT : notre appli gratuite	16

# L'EAU EN BOUTEILLE DANS TOUS SES ÉTATS

## LE CAS DANONE/VOLVIC

Le comité de transparence Volvic s'est tenu sous la présidence de Mme la sous-préfète Pascale RODRIGO. Nous n'avons appris que peu de chose à part le fait que les résultats du BRGM<sup>1</sup> sont attendus début avril 2024 et que le futur arrêté cadre sécheresse devrait s'en inspirer. Les travaux du post doc débutés en janvier 2022 nécessitent une rallonge de 6 mois pour éclairer prochain arrêté préfectoral. L'avis de clôture d'instruction au Tribunal administratif de Clermont est fixé au 04 mars 2024 pour notre action collective (Eau Bien Commun 63) contre l'arrêté cadre sécheresse précédent.

## NOUS ATTENDONS SEREINEMENT LE JUGEMENT.

Dans son mémoire en défense, la Préfecture essaie de remettre en cause l'intérêt à agir de l'UFC Que Choisir. Étonnant quand on sait que le citoyen consommateur paye son eau bien plus chère que les autres acteurs de l'eau (embouteilleurs, irrigants, industriels...) et que la loi LEMA<sup>2</sup> confirme comme prioritaire la fourniture de l'eau aux ménages.

## POURQUOI FAIRE SIMPLE QUAND ON PEUT FAIRE COMPLIQUÉ ?

Pour en revenir aux eaux minérales, celles-ci disposent d'une DLUO (date limite d'utilisation optimale) de 2 ans. Cela confirme que l'eau minérale ne subit pas d'altération de sa qualité et peut être stockée temporairement chez le producteur comme chez ses clients. Les marges des embouteilleurs étant plus que confortables, elles autorisent des frais de stockage ponctuels d'autant que l'eau prélevée ne leur coûte pas cher. Donc, les prélèvements excessifs pour couvrir les besoins en période estivale ne sont pas justifiés. L'arrêté préfectoral pourrait s'en inspirer en réduisant les quantités autorisées en période de pénurie et en augmentant les

pompages pendant les périodes d'abondance. L'arrêté avec des plafonds et des planchers mensuels permettrait d'écrêter les embouteillages et de passer les moments difficiles de restriction de consommation principalement en été. Les périodes de sécheresse sont devant nous et il est temps de gérer au mieux ce bien commun indispensable à la vie.

## EFFETS SECONDAIRES

Depuis le temps que l'on dit d'éviter d'acheter de l'eau en bouteille, le principal argument est le prix faramineux.

Le problème secondaire est la pollution plastique. On estime à 100 000 tonnes de plastique utilisées par an par la société des Eaux de Volvic pour embouteiller son eau ou plutôt la nôtre. La maison mère DANONE en utiliserait 762 000t. Des ONG ont assigné Danone en justice pour non-respect de la loi sur le devoir de vigilance. DANONE vient de se faire épingleur pour avoir enfoui il y a plusieurs années des déchets plastique sur le site de l'impluvium de Volvic. Une première décharge sauvage suivie de la découverte d'une nouvelle décharge de PVC. Et de deux. On se souvient que Nestlé Waters avait reconnu, sous la pression du collectif Eau 88 et après des années d'omerta, 9 sites illégaux sur le site de VITTEL. On espère que la Préfecture mettra la pression pour découvrir des décharges non déclarées.

On reparlera prochainement des microparticules de plastique. Toute ressemblance avec des situations existantes seraient purement fortuites.



## TRAITEMENTS ILLÉGAUX

Le scandale sur des traitements illégaux vient de frapper NESTLE sur de nombreuses marques d'eau en bouteille à savoir Perrier, Vittel, Hépar, Contrex. Dans notre région, le groupe ALMA est éclaboussé par les eaux de Saint-Yorre et de Chateldon. Une enquête est menée et pourrait aboutir à un scandale sanitaire.

## NOS CONCLUSIONS

Il est grand temps pour l'État de faire le ménage dans les eaux en bouteilles. Les allégations sanitaires ne sont plus crédibles, les mensonges permanents des industriels de l'eau se multiplient, comment faire confiance aux services de contrôles qui avaient connaissance de ces pratiques et qui n'ont rien fait. Évitez donc d'acheter de l'eau en bouteille. C'est bon pour la santé, pour l'environnement et le porte-monnaie.

Le préfet vient d'annoncer qu'il veut organiser une conférence départementale sur l'eau dans le cadre de la concertation territoriale sur la planification écologique. L'UFC QUE CHOISIR et EAU BIEN COMMUN 63 veulent en être.

<sup>(1)</sup> BRGM Bureau de Recherche Géographique et Minière

<sup>(2)</sup> LEMA Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

## ZÉRO DÉCHET D'EMBALLAGE : EST-CE RESPECTÉ ?



*Selon le ministère de la transition écologique, en 2022, en France, 20 milliards de contenants et couverts jetables sont partis à la poubelle dans les 40 000 points de restauration rapide. Avec la loi AGEC, les enseignes doivent revoir leurs pratiques afin de réduire les emballages, mais qu'en est-il vraiment ? Pour le savoir, nous avons vérifié les pratiques des grandes enseignes de fast-food et de café : McDonald's, Burger King, KFC, Quick ; Starbucks.*

### LE SERVICE EN CONTENANT APPORTÉ

Sur 76 produits commandés dans 21 points de vente (15 fast-foods et 6 cafés), seulement 31 ont été servis dans les récipients, soit 41%. Il s'agissait majoritairement de boissons : 23 boissons sur 44, et 8 aliments sur 32.



Le produit commandé était servi...



Certaines enseignes acceptent plus les contenants personnels que d'autres. Ainsi, tous les cafés visités ont servi sans difficulté l'ensemble des produits en contenants. Les enseignes Starbucks et Prêt-à-manger encouragent même les clients à venir avec leurs contenants.

En fast-food, la pratique est nettement moins courante : 7 restaurants ont joué le jeu, et servi au total un tiers des produits dans les récipients.

**Seuls 4 fast-foods sur 15 ont accepté de servir tous les produits de la commande dans nos récipients. Les refus étaient justifiés par une réglementation stricte en matière d'hygiène (nourriture), ou des contenants inadaptes (boisson chaude).**

Le service de boissons fraîches a eu le plus de succès. Presque la moitié des fast-foods (7/15) a accepté nos gourdes ou ecocups pour ce produit. Les employés KFC ont toujours accepté de servir la boisson directement dans nos contenants, 2 Burger King sur 3 l'ont fait. Les McDonald's dont 2/6 ont accepté de servir la boisson, sont plus sévères. Enfin aucun Quick n'a été enclin à servir au moins la boisson fraîche dans les récipients.

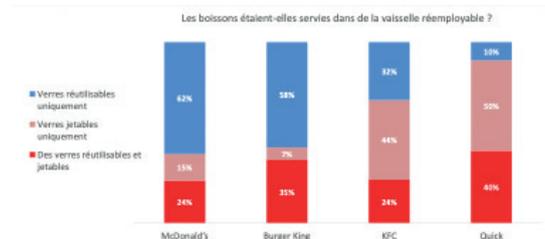
Le restaurant a-t-il accepté au moins un des contenants ?



### POUR RÉDUIRE LES EMBALLAGES SUR PLACE, LES FAST-FOODS NE SONT PAS BONS NON PLUS...

Parmi les 180 lieux visités par nos bénévoles, à peine plus d'une enseigne sur deux, servaient les clients sur place dans des verres réemployables uniquement.

Avec 46% de restaurants qui servent encore en partie (27%) ou en totalité (19%) les boissons des clients dans des verres jetables, les fast-foods sont encore loin du service à 100% en vaisselle réemployable.



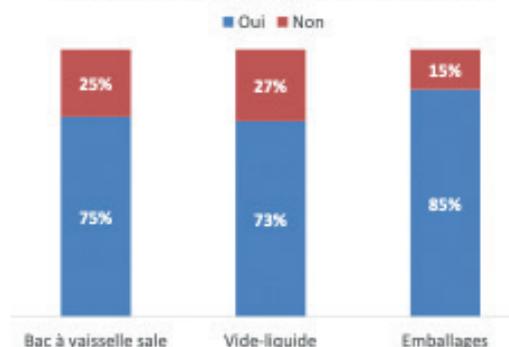
### UN EFFORT POURTANT REMARQUABLE AU NIVEAU DU TRI

Si la distribution des commandes sur place dans de la vaisselle réutilisable est insatisfaisante, la majorité des fast-foods a mis en place un système de tri des déchets, permettant même de récupérer la vaisselle sale.



Au global, 75% des enseignes visitées sont équipées de bac vaisselle. Burger King (93%) et McDonald's (81%) sont bien pourvus. KFC (44%) et Quick (10%), le sont beaucoup moins. Mais vu leur équipement en bacs à vaisselle sale, les McDonald's et Burger King devraient utiliser plus systématiquement des verres réutilisables.

Poubelle(s) disponible(s) dans le restaurant :



## CLASSEMENT DES FAST-FOODS POUR LA VENTE SUR PLACE

	McDonald's	Burger King	KFC	Quick
<b>Boissons servies en verres réemployables</b>	★★	★	■	■ ■
<b>Bac à vaisselle sale</b>	★★★★	★★★★	★	■ ■
<b>Dispositif de tri des emballages</b>	★★★★	★★★★	★★	★★
<b>Moyenne</b>	★★	★★	★	■ ■



### Résultats de l'enquête 2023 - Réduction des déchets en fast-food

#### LÉGENDE

Très bon	★★★
Bon	★★
Moyen	★
Médiocre	■
Mauvais	■ ■

	<b>Note globale</b> 	<b>Service sur place en verre réemployable</b> 	<b>Bacs à vaisselle sale et liquide</b> 	<b>Capacité de tri des déchets</b> 	<b>Accès et propreté des poubelles</b> 
--	-------------------------	--	---	--	--

Code AL: **631**

#### AUBIERES

##### Quick

29 , Av du Roussillon 63170 Aubieres

63170 ■ ■ ★ ★★

##### Burger King

3 rue de Malmouche 63170 Aubieres

63170 ★★ ★ ★★★ ★★★ ★★★

##### McDonald's

34 , Av du Roussillon 63170 Aubiere

63170 ★★ ★ ★★★ ★★★ ★★★

#### BRIOUDE

##### McDonald's

Rue Hélène Boucher 43100 Brioude

43100 ★★★ ★★★ ★★★ ★★★ ★★★

#### MOZAC

##### McDonald's

rond point avenue Jean Jaurès

63200 ★★★ ★★★ ★★★ ★★★ ★★★

Du 14 au 28 octobre 2023, 180 fast-food ont été visités de façon anonyme par les enquêteurs-bénévoles de l'UFC-Que Choisir. Sont restitués pour chaque établissement l'évaluation générale, ainsi que les quatre critères les plus importants à savoir : l'utilisation de verre réutilisable lors du service sur place, la disponibilité de bacs à vaisselle et de vide-liquide, la capacité de tri des déchets, et enfin l'état des poubelles. Lorsque la donnée n'a pas été complétée, le critère comporte un slash ou un vide. Les questionnaires dont les renseignements principaux manquaient n'ont malheureusement pas été conservés.

# L'UFC QUE CHOISIR D'ISSOIRE À L'HONNEUR



C'est avec beaucoup de joie et d'émotion que les Issoiriens ont pu féliciter Suzanne RENAUDIN le 7 décembre dernier à l'occasion de la remise des médailles du bénévolat. Lors de cette soirée annuelle la Ville - représentée par son

Maire Jacques BARRAUD - met en effet à l'honneur des personnes qui s'impliquent durablement dans le tissu associatif local et contribuent ainsi à la qualité de vie de la cité. Après 28 ans au service de l'UFC QUE CHOISIR d'ISSOIRE dont 15 ans à sa présidence, il était temps que cette militante dans l'âme soit enfin récompensée.

Très active malgré ses 80 ans (elle est encore vice-présidente), elle incarne la générosité, la combativité et l'indépendance qui caractérisent l'engagement des bénévoles. Au-delà de la défense des consommateurs dans le cadre des campagnes nationales elle s'est d'abord investie pour maintenir une aide juridique et un conseil de proximité, préférant en particulier l'accueil « en présentiel ». Forte de ses 650 adhérents (chiffre en hausse constante depuis la Covid) l'association locale d'ISSOIRE créée en 1977 sait ce qu'elle lui doit : elle la remercie en restant fidèle à ses convictions et en continuant d'assurer la seule permanence sur le secteur sud du 63.

### UFC QUE CHOISIR ISSOIRE

20 rue du Palais 63500 Issoire - Tél. 04 73 55 06 76

# LES 20 ANS DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS D'ISSOIRE

Le samedi 2 décembre 2023, nous avons ouvert notre association locale au public pour les 20 ans de la Maison des Associations D'Issoire : celle-ci nous héberge en effet gratuitement et manifeste ainsi concrètement son soutien. Nous remercions particulièrement à cette occasion les personnels d'accueil qui nous aident au quotidien.

Dans cette ambiance festive nous avons présenté nos locaux et nos actions de terrain aux visiteurs : les échanges ont notamment porté sur la fracture sanitaire -sujet qui les préoccupe beaucoup - et sur la « consommation responsable ». Les discussions sur ce thème ont permis de mettre en évidence la diversité des attentes et des approches autour de ce qui devient désormais notre axe prioritaire.

Parmi les visiteurs, certains nous connaissaient ou avaient eu recours à nos services juridiques, d'autres nous découvraient,

mais tous souhaitent nous encourager. Cette initiative aura permis de toucher et d'informer de futurs adhérents potentiels, voire peut-être même des bénévoles, ce qui reste la clé de notre rayonnement.



## LE CENTRE JEAN RICHEPIN A 20 ANS

L'UFC QUE CHOISIR vous invite à la journée portes ouvertes du centre Richepin le samedi 23 mars prochain à partir de 14 heures. Nos bénévoles vous proposeront de mieux connaître votre association, de jouer avec nous au moyen d'un QUIZZ qui vous permettra d'approfondir vos connaissances.

Notre rapport d'orientation pour le développement d'une consommation durable et responsable nous permet de vous proposer de connaître nos interventions extérieures : sur la préservation de la ressource en eau mais aussi sur le photovoltaïque. Nous vous présenterons aussi les rendez-vous conso que nous vous invitons à relayer auprès de vos collectivités ou associations. Nous pouvons désormais intervenir avec la gendarmerie pour mettre en garde sur les arnaques qui fleurissent dans notre vie quotidienne.



Venez nombreux pour nous rencontrer de 14 heures à 17 heures au 21 rue Jean Richepin pour fêter les 20 ans du centre municipal et les 51 ans de l'UFC QUE CHOISIR Clermont-Ferrand.

## ACTION

## RENDEZ-VOUS CONSO

## AVEC LES CESF DU DEPARTEMENT



Judi 21 décembre, à la maison des solidarités, l'UFC-Que Choisir de Clermont Ferrand a animé un Rendez-vous Conso organisé au profit des CESF (Conseiller(e) en Économie Sociale et Familiale) du département du Puy de Dôme.

Le thème principal de ce rendez-vous a été « Pièges et Arnaques », même si d'autres thèmes ont également été abordés.

L'assistance étant professionnelle, nous avons adapté le contenu au mieux de leur demande. La douzaine de personne présente a été très intéressée, et les échanges ont été nombreux et constructifs.

## HABITAT EN LIQUIDATION

L'enseigne, qui comptait 25 magasins en France (dont un au centre Jaude de Clermont-Ferrand), a été fondée en 1964 par le designer britannique **Terence Conran** (décédé en 2020). Son objectif était de proposer à un prix abordable des meubles et des objets de décoration à la fois sobres, épurés et modernes. **Thierry Le Guénic**, le repreneur d'Habitat en 2020, admet ne pas avoir « réussi à relever ce challenge, tout comme les précédents actionnaires ». Tout en estimant avoir pu éviter « tout plan social » et en affirmant avoir investi plus de 12 millions d'euros dans le numérique et l'ouverture de points de vente, **Thierry Le Guénic** concède que ses projets et ambitions « n'ont pas pu être réalisés dans un contexte économique très défavorable (...) et face à des résistances internes manifestes ».



### LIQUIDATION JUDICIAIRE

Le 28 Décembre 2023, le tribunal de Bobigny a prononcé la liquidation judiciaire de l'enseigne d'ameublement Habitat « sans maintien de l'activité de la société ». Tout sera allé très vite : moins de dix jours après le placement en redressement judiciaire de cette entreprise spécialisée dans l'ameublement et l'équipement de la maison, qui emploie 383 personnes, les administrateurs judiciaires avaient annoncé le 15 décembre en CSE (comité social et économique) qu'ils allaient demander sa liquidation, au vu de la situation particulièrement détériorée des comptes. Ils estimaient qu'il n'existait « aucune possibilité d'élaboration d'un plan de redressement ».

### DES INCITATIONS À PAYER LA TOTALITÉ DES COMMANDES

Le tribunal rappelle qu'il « ressortait du rapport de l'administrateur judiciaire qu'il n'existe aucune possibilité d'élaboration d'un plan de redressement » et que la situation était « irrémédiablement compromise » pour Habitat, notamment « en raison de l'absence de trésorerie et de l'impossibilité d'utiliser la marque ». « La société ne réalise plus de chiffre d'affaires, les magasins sont fermés » et « l'encours des clients non livrés qui ont payé un acompte est de 9 millions d'euros », est-il précisé dans le jugement. **Ces clients qui ont versé 9 millions d'euros d'acomptes pour l'achat de leurs meubles et autres produits** ont bien peu de chance de récupérer leurs commandes ou leur argent compte tenu de la liquidation prononcée.

Plusieurs consommateurs nous avaient alerté depuis plusieurs mois sur la non-exécution de leurs commandes malgré le paiement de tout ou partie de celles-ci et de nombreuses réclamations auprès des magasins avec des promesses de livraison. **Certains consommateurs ont même été incités par les vendeurs dans les derniers mois d'ouverture à souscrire la carte Habitat pour obtenir une livraison plus rapide et gratuite qu'ils n'auront jamais.**

### UNE SOCIÉTÉ EN DÉFICIT

Habitat France avait généré en 2022 un chiffre d'affaires de 65 millions d'euros. La société mère, **Habitat Design International**, emploie 68 personnes et affichait en 2022 un chiffre d'affaires de 51,8 millions d'euros. Ses difficultés ne sont pas récentes. L'enseigne était déjà en perte nette lors de sa mise

en vente en 2019 par son propriétaire de l'époque, le distributeur Cafom<sup>1</sup>. **Habitat avait précédemment appartenu au fonds d'investissement américain Hilco et à la famille suédoise Kamprad (également propriétaire d'Ikea).**

En 2020, l'enseigne avait été rachetée par l'entrepreneur-investisseur **Thierry Le Guénic**. La même année, l'homme d'affaires avait racheté l'enseigne d'habillement **Burton of London**, placée en redressement judiciaire l'été dernier et qui n'a pas trouvé de repreneur. Pourtant, en septembre 2021 dans ses derniers comptes financiers publiés, Habitat faisait état d'une trésorerie positive de 12 millions d'euros, d'un stock de 20 millions d'euros, d'un résultat opérationnel courant négatif de 2,5 millions d'euros pour un chiffre d'affaires annuel de 85 millions d'euros.

M. Le Guénic avait également repris la marque de prêt-à-porter **Paule Ka** et celle de lingerie **Maison Lejaby**. Il faisait aussi partie d'un trio d'investisseurs, dont **Stéphane Collaert**, qui avait racheté en 2019 **Chevignon** à Vivarte.

### QUELLES DÉMARCHES EFFECTUER ?

#### Déclarer sa créance auprès du liquidateur judiciaire.

Cette opération ne requiert pas de formalisme particulier. Il est ainsi possible de faire parvenir le formulaire Cerfa n° 10021\*01 rempli aux liquidateurs (Me Axel Chuine, 14-16 rue de Lorraine 93000 Bobigny ou Me Patrick Legras de Grandcourt 99 rue Pierre Séward 93000 Bobigny) ou de passer par le site <https://habitat.procedurecollective.com> mis en place à l'occasion. Dans tous les cas, le mieux est de joindre tous les éléments prouvant la créance : copie de facture, de bon de commande, etc. **Cette formalité devait être réalisée au plus tard le 16 février 2024.**

**Demander la livraison de la commande.** En effet, la procédure collective n'a pas d'impact sur le contrat. Il reviendra donc au liquidateur de se prononcer sur la poursuite ou non de ce dernier, à savoir la livraison ou l'annulation de la commande. L'idéal est de lui adresser cette demande par LRAR. Il aura un mois à compter de sa réception pour y apporter une réponse (article L641-11-1 code de commerce). **Dans le cas où il maintient le contrat, le consommateur devra revendiquer le bien. Cette nouvelle procédure doit être effectuée dans les trois mois suivant la publication du jugement d'ouverture de la procédure collective (article L624-9 code commerce) soit au plus tard le 16 mars 2024.**

Pour autant, les chances d'obtenir un remboursement total ou partiel des sommes déclarées sont minces car des créanciers vous seront prioritaires (fisc, Urssaf, etc.)

<sup>(1)</sup> Cafom est un groupe du secteur de la distribution, spécialisé dans l'aménagement de la maison. Il est présent en outre-mer avec les enseignes But et Darty exploitées en franchise.

# COURRIER DES LECTEURS

## BIODÉCHETS DÉPLOIEMENT DIFFICILE

**Vendredi 17 novembre 2023**

Bonjour

C'est toujours avec plaisir que je lis votre revue car j'y apprend toujours quelque chose. Par contre, concernant le tri à la source des biodéchets, vous ne précisez pas que Clermont Auvergne Métropole ne respecte pas encore complètement cette réglementation. J'habite dans un immeuble à Chamalières : j'avais questionné en novembre dernier : vous trouverez ci-dessous la réponse que j'ai reçue. A ce jour, nous n'avons aucune information et les déchets partent dans la poubelle standard.

D'après les médias, beaucoup de villes sont dans ce cas. J'avoue ne pas comprendre car cela fait des années que c'était prévu et les responsables avaient largement le temps de s'organiser. Mais je sens comme un manque de motivation. Merci encore pour toutes vos actions  
Cordialement. A.D.S.

## COURRIER ADRESSÉ A CLERMONT METROPOLE

**Vendredi 17 novembre 2023**

Tri biodéchets

Bonjour.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti gaspillage de 2020, le tri des biodéchets sera généralisé et concernera tous les professionnels et les particuliers. Qu'est-il prévu pour les particuliers habitants dans des immeubles ?

Merci. A.D.S.

**LA RÉPONSE : METRO-DECHETS**  
<DECHETS@CLERMONTMETROPOLE.EU>

**Mardi 21 novembre 2023**

À : A.D.S.

Bonjour,

Nous avons bien pris en compte votre message et vous informons que la loi du 1<sup>er</sup> janvier 2024 prévoit une généralisation du tri à la source des biodéchets.

Pour cela, La métropole met en place plusieurs dispositifs pour que les usagers puissent trier leurs biodéchets :

- Bac de collecte en porte à porte  
Bac collectif « abris-bacs »
- Composteur individuel
- Composteur partagé de pied d'immeuble
- Composteur partagé de quartier

Pour les usagers qui ne bénéficient pas encore d'un de ces équipements, cela sera mis en place progressivement et les personnes concernées en seront au préalable informées. Nous vous joignons à ce mail, le communiqué de presse qui va être diffusé à ce sujet. En vous remerciant de contribuer au maintien et à la qualité de notre cadre de vie.  
Bien cordialement

Direction Gestion des Déchets.

Tél : 04 63 669 669

E-mail : dechets@clermontmetropole.eu

## NOTRE COMMENTAIRE

Nous avons sollicité Clermont Métropole et la situation est très variable en fonction des communes. Ce qui est désagréable c'est de ne pas être informés, en temps utile, du déploiement de cette collecte qui limitera les déchets à incinérer. La méthanisation, si elle est bien conduite peut également alimenter un réseau de chaleur qui bénéficiera à la collectivité. Nous vous tiendrons informés dans un prochain numéro d'Arverne de l'avancement de cette nouvelle collecte obligatoire



## DEUX CAMPAGNES ÉVAPORÉES

*Deux campagnes de prévention massives étaient prévues dans toute la France pendant le mondial de rugby et après mais vous ne verrez jamais ces affiches dans la rue...*

Certains intérêts économiques sont-ils si puissants qu'ils peuvent radicalement infléchir les décisions des acteurs publics ? La Coupe du monde de rugby en France aurait pu être l'occasion pour les pouvoirs publics de communiquer sur les effets néfastes de l'alcool, mais le gouvernement a fait machine arrière. Selon Radio France, une campagne intitulée « Ne laissez pas l'alcool vous mettre KO », a été annulée alors que tout était prêt : affiches, visuels, clips, plans de diffusion, etc. Malgré un travail de plusieurs mois, sa diffusion a été purement et simplement annulée in extremis.

Pourtant, le processus a été long et respectueux des exigences : en novembre 2022, le gouvernement, via la DGS, avait demandé à Santé Publique France de créer une campagne sur « alcool et rugby ». Une autre campagne intitulée « Quand on boit des coups, notre santé prend des coups » a également été rejetée. Elle mettait en évidence les risques liés à la consommation d'alcool régulière, notamment les troubles du rythme cardiaque et les AVC hémorragiques, selon Le Canard Enchaîné, qui s'est aussi ému de cette affaire.

### POURQUOI CES CAMPAGNES ONT-ELLES ÉTÉ ANNULÉES ?

C'est lors de la présentation des visuels, tout au bout de la chaîne de validation, que tout semble s'être joué. Le cabinet de François Braun, alors encore ministre de la Santé, a décidé de mettre son veto sur ces campagnes. Elles ont été remplacées par le recyclage d'une précédente campagne de communication, à destination des jeunes.



Interrogé par France Info, le cabinet du ministère a répondu : « Dans le contexte d'un nombre important de campagnes portées par l'État et ses opérateurs dont SPF sur le deuxième semestre 2023, il a été décidé de revoir les priorités sur la thématique Alcool et de prioriser la cible 'jeunes' ».

Mais le cabinet n'a pas mentionné « les pressions effectuées par les alcooliers sur les pouvoirs publics, et en particulier l'Élysée », selon Myriam Savy, directrice du plaidoyer au sein de l'association Addictions France, également interrogée par France Info. Une lettre particulièrement virulente de Vin

et Société, le lobby français du vin, adressée à Emmanuel Macron, illustre très clairement cette pression. On peut notamment y lire cette charge contre la communication préparée par les services du ministère, avant le veto du ministre : « A travers un slogan inepte, ce sont les moments de convivialité des Français qui sont directement ciblés. [...] Cette campagne ne montre aucune scène de consommation excessive d'alcool, simplement des familles et des amis qui se retrouvent, des moments de partage qui unissent plusieurs générations ».

La censure des deux campagnes de prévention pourrait bien être directement liée aux revendications de cette lettre, selon Radio France. « C'est extrêmement inquiétant », a ajouté Myriam Savy, auprès de Radio France, rappelant que « le coût social de l'alcool est de 102 milliards d'euros. On a l'impression que les intérêts économiques passent avant ceux de la population ».

Les associations de prévention ont rappelé que le gouvernement avait déjà fait machine-arrière en 2019 lors d'une campagne pour le « Dry January ». Cet événement consiste à ne pas consommer d'alcool durant tout le mois de janvier. D'abord impliqué, l'exécutif avait préféré faire la sourde oreille à l'appel des associations au dernier moment.

<https://www.france-assos-sante.org/actualite/mydefi-la-nouvelle-application-pour-votre-defi-sans-alcool>

Sources : L'internaute Radio France Canard Enchaîné

### LA NOUVELLE VERSION DE MYDEFI EST DISPONIBLE !



Pour rappel, « Mydéli est l'application qui aide les consommateurs d'alcool à réduire leur consommation de manière autonome ». Cette nouvelle version amène d'importants changements. Tout d'abord, le nouveau design est amélioré grâce à l'apport d'une équipe de développeurs spécialisée

et aussi grâce à l'expérience et aux commentaires des utilisateurs. Les informations données seront plus lisibles alors même qu'elles seront plus nombreuses. En effet, mydéli va à présent intégrer, en plus d'un programme spécifique...



MYDEFI APPLE STORE



MYDEFI ANDROID

# SFAM INDEXIA LE RETOUR

*Si vous avez déjà eu affaire à la SFAM, une sulfureuse société spécialisée dans l'assurance du matériel multimédia, jetez un œil sur vos relevés bancaires. Des clients qui pensaient en avoir fini avec les prélèvements de cette société ont découvert de nouveaux retraits au mois de décembre.*



## PIERRE ET LA SFAM

Pour Pierre, la SFAM était un lointain souvenir. Ce jeune Parisien avait bien souscrit un contrat d'assurance auprès de cette société au moment d'acheter un téléphone à la Fnac, mais c'était en 2020 et la résiliation de son contrat 1 an plus tard s'était bien déroulée. Les prélèvements avaient été suspendus sans problème. Mais en consultant ses relevés de compte le mois dernier, Pierre a la surprise de y découvrir 6 nouveaux prélèvements de 29,99 € chacun, au profit de « SAS SFAM » ou « SAS SFAM-SFAM ». En l'espace de 3 semaines, près de 180 € ont été ponctionnés sur son compte. Pourtant, il assure n'avoir rien souscrit ni même avoir reçu la moindre information de la part de la SFAM. Et quand il tente de se connecter à son espace client en ligne, un message lui indique logiquement qu'il n'a pas de contrat chez eux. Le pire, c'est que Pierre est loin d'être le seul à se retrouver dans pareil cas. Sur les réseaux sociaux, de nombreux anciens clients de la SFAM assurent avoir vécu la même mésaventure.

## LIBRE SERVICE ?

**Quand la SFAM se sert allègrement sur les comptes de ses anciens clients :**

	20/12/23	SAS SFAM-SFAM	-29.99 €
	20/12/23	SAS SFAM-SFAM	-29.99 €
	14/12/23	SAS SFAM	-29.99 €
	13/12/23	SAS SFAM	-29.99 €
	05/12/23	SAS SFAM-SFAM	-29.99 €
	05/12/23	SAS SFAM	-29.99 €

Ce n'est pas la première fois que la SFAM, devenue Indexia, est surprise à réactiver des mandats de prélèvement pour ponctionner d'anciens clients. L'année dernière, ceux de

la société Info Presse, qu'Indexia venait de racheter, avaient eux aussi découvert des prélèvements indus. Pierre, comme d'autres victimes, a réussi à se faire rembourser les sommes prélevées par sa banque en demandant, comme la loi l'y autorise, le rejet des prélèvements pour lesquels il n'avait pas signé de mandat. Mais combien ne s'en apercevront jamais ? Évidemment, le procédé est

complètement illégal, mais la SFAM n'en a cure. Et le fait que les derniers salaires des employés de la SFAM n'aient pas été versés à temps n'est peut-être pas étranger à cette situation.

## ET APRÈS ?

Au-delà de cette nouvelle pratique illicite, la SFAM traverse une très mauvaise passe. En quelques mois, la société a perdu la plupart de ses partenariats de distribution, s'est vue retirer son agrément l'autorisant à commercialiser des produits d'assurance, ses magasins Hubsid Store ferment les uns après les autres et clients comme salariés désertent. 2024 ne s'annonce pas mieux puisque la SFAM aura rendez-vous devant la justice pour plusieurs procès, dont celui intenté par l'UFC-Que Choisir.



## NOS CONSEILS NOTRE ACTION

Nous vous conseillons, si vous êtes dans le cas de Pierre, de demander à votre banque de vous rembourser car elle est responsable des prélèvements indus perçus sur votre compte si vous n'avez souscrit aucun nouveau contrat.

**L'UFC QUE CHOISIR Clermont-Ferrand a décidé d'accompagner les demandes des consommateurs en difficulté en organisant un déplacement sur place, à Romans sur Isère.** Nous allons réunir d'autres consommateurs accompagnés par des associations locales de la région Auvergne Rhône Alpes qui souhaitent participer à cette action commune.

Source : [quechoisir.org](http://quechoisir.org)

## REPRÉSENTANTS DES USAGERS DES FEMMES ET DES HOMMES ENGAGÉS

*Une enquête exclusive de France Assos Santé met en lumière leur rôle indispensable dans la défense des droits des patients. Partout en France, 15 000 Représentants des Usagers (RU) dont de nombreux RU issus de l'UFC QUE CHOISIR défendent les droits des usagers de la santé, notamment au sein des instances hospitalières et de santé publique. Leur existence et leur utilité sont souvent méconnues des usagers eux-mêmes alors qu'ils contribuent à résoudre de nombreux problèmes et qu'ils sont un appui précieux dans le parcours de soins. France Assos Santé, acteur associatif engagé dans la défense des droits des malades, a mené une vaste enquête en 2023 auprès des femmes et des hommes qui s'investissent bénévolement au service des intérêts des usagers. Les résultats de l'enquête mettent en lumière leur rôle indispensable dans chaque territoire et le fort sentiment d'utilité que leur procure leur engagement.*

### PORTER LA PAROLE DES USAGERS

Les Représentants des Usagers (RU) ont pour mission principale de porter la parole des usagers du système de santé afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge. Ils sont les garants du respect de leurs droits et de leurs intérêts. Ils exercent des mandats dans différentes instances, de l'échelon national à l'échelon local, notamment dans les établissements de santé et dans les caisses de Sécurité sociale, avec la volonté, aux côtés des professionnels de santé, des élus et des pouvoirs publics, de promouvoir la participation des patients dans toutes les décisions relatives à leur santé. Les RU sont aux côtés des patients pendant leur parcours de soin et veillent à ce qu'ils soient entendus.



### UN RÔLE CONCRET AUX CÔTÉS DES PATIENTS

Dans les hôpitaux ou en clinique par exemple, ils organisent notamment des permanences d'écoute pour les usagers et leur famille, ils les accompagnent dans leurs démarches, veillent à ce qu'une réponse convenable soit apportée aux plaintes et aux réclamations, s'assurent de la clarté des informations transmises aux patients. Ils peuvent proposer différentes mesures afin d'améliorer le quotidien à l'hôpital, comme élargir les horaires de visite, mettre en place des

paravents d'intimité ou encore améliorer le contenu des repas. Ils œuvrent aussi activement à identifier les problèmes qualité, tels que les retards dans les soins, et proposent des solutions pour les résoudre.

Les Représentants des Usagers de santé sont également impliqués dans l'amélioration de la sécurité des soins. Ils participent à identifier les risques potentiels et à mettre en place des mesures de prévention. Cela peut inclure des initiatives comme la sensibilisation aux infections nosocomiales ou au bon usage des médicaments.

Les caisses primaires d'assurance-maladie et les caisses générales de sécurité sociale sont un autre exemple d'instances de proximité où siègent les Représentants des Usagers. En leur sein, ils sont les vigies de l'accès aux soins et du respect des droits.

Demandes d'assurés pour faire face à des dépenses imprévues, déserts médicaux ou cabinets inaccessibles, refus de soins ou de prise en charge, dépassements d'honoraires, service rendu par la caisse aux usagers (remboursements des soins, versement des indemnités journalières, accueil des usagers...) : pour résoudre de nombreuses difficultés, de manière équitable et transparente, le rôle des RU est crucial.

### LA DIMENSION HUMAINE AU CŒUR DU SYSTÈME DE SANTÉ



Conduite auprès de 1 168 personnes par **France Assos Santé** en collaboration avec le cabinet d'évaluation d'impact EEXISTE, l'enquête\* montre que l'engagement et l'altruisme sont les principales motivations des Représentants des Usagers : 49 % d'entre eux évoquent l'envie d'améliorer la

prise en charge des patients et 47 % souhaitent se rendre utile : « *Le respect du patient dans sa dimension humaine me semble essentiel. Il en est de même pour son information éclairée dans une attitude respectueuse. L'utilisateur, souvent en plein désarroi, doit sentir l'empathie et la compréhension qui lui donneront des ressources pour affronter les soins.* »\*\*

## UN ENGAGEMENT CITOYEN ET SOLIDAIRE

Parmi les personnes interrogées, le plus jeune a 22 ans, le plus âgé 92. Plus de la moitié d'entre eux travaille ou travaillait dans le juridique, la santé ou le secteur social. Si les retraités sont majoritaires, le mandat de RU est compatible avec une activité professionnelle : « *Enseignante en sciences et techniques médico-sociales, je souhaitais aussi m'appuyer sur des connaissances réelles, concrètes du système de santé, notamment sur la place de l'utilisateur.* »\*\*

73 % des Représentants des Usagers souhaitent renouveler leur mandat, 86 % se sentent entendus, 83 % voient des actions concrètes mises en place après leurs interventions et 88 % se sentent utiles : « *Les usagers sont en permanence demandeurs d'écoute. La majorité des problèmes rencontrés ont pour source la non-communication entre les soignants et les usagers. Une meilleure information de chacun adoucit les relations. La participation aux diverses commissions permet de faire entendre et comprendre, les souhaits des usagers et les difficultés des soignants.* »\*\*

## COMMENT DEVENIR REPRÉSENTANT DES USAGERS ?

Cette mission d'utilité publique est accessible à tous (pour certains mandats il existe une limite d'âge). Néanmoins pour devenir Représentant des Usagers de santé, il est nécessaire d'être membre d'une association agréée du système de santé **comme l'UFC QUE CHOISIR**. Une formation initiale est ensuite dispensée par **France Assos Santé** dans les mois qui suivent la nomination. Celle-ci permet de commencer à exercer son mandat en se sentant légitime et reconnu : « *Ces formations m'ont apporté des connaissances et de ce fait plus d'assurance. J'ai apprécié aussi d'échanger avec d'autres RU.* ». Par la suite, les Représentants des Usagers sont accompagnés et formés selon leurs besoins et leur(s) mandat(s). France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer, les 15 000 Représentants des Usagers, bénévoles associatifs, défendent les droits de tous les patients. Pour les RU qui exercent leur mandat en établissement de santé, **leurs coordonnées sont disponibles à l'accueil ou sur le site Internet de l'établissement et auprès des délégations régionales de France Assos Santé.**

**L'UFC QUE CHOISIR 63 vous invite à visiter son site pour découvrir nos représentants dans le département.**

<https://clermontferrand.ufcquechoisir.fr/ecrire-telephoner-et-venir>

Écrivez-nous à UFC QUE CHOISIR PÔLE SANTÉ  
21 rue Jean Richepin 63000 CLERMONT-FERRAND  
pour prendre rendez-vous avec nos responsables.



## UFC QUE CHOISIR CLERMONT FD ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MARDI 16 AVRIL

L'UFC QUE CHOISIR Clermont-Ferrand tiendra, le mardi 16 avril prochain, son assemblée générale annuelle. Nous vous accueillerons à **partir de 18 heures dans la salle Boris Vian de la maison de la culture de Clermont-Ferrand** : Entrée par la rue Abbé de l'épée. Vous pouvez stationner place Gambetta ou utiliser le tramway et les bus.



Venez nombreux pour participer à la vie de votre association et indiquez-nous, par retour de mail ou de courrier, votre présence (ou non) à ce rendez-vous annuel convivial et annuel.

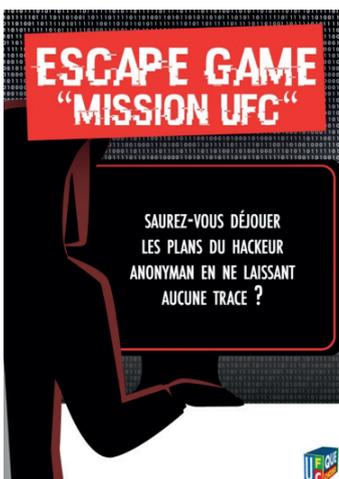


Nous vous invitons, après notre assemblée générale, à **partir de 19 heures 45, à assister à la signature d'une convention de partenariat de notre association avec Maddy SCHEURER**, Colonelle de gendarmerie, Commandante du groupement de gendarmerie départementale du Puy de Dôme avec pour objectif de travailler ensemble à la prévention des risques

**Une réunion débat animée par l'adjudant-chef Xavier SEGURA et notre association concernant les risques sur internet et les moyens d'y faire face suivra cette signature.** Avec ce spécialiste de la gendarmerie, nous échangerons avec vous pour vous apporter des solutions pratiques.

**Merci de venir participer, à votre assemblée générale. Pensez à nous retourner vos bulletins de participation ou vos pouvoirs.** Pour le conseil d'administration, Daniel BIDEAU, président

## INFORMATION



L'actrice Alicia Ayam est en danger !

**Le pirate Anonyman veut s'en prendre à ses données** personnelles. L'Unité Française de Cybersécurité a besoin de vous.

Saurez-vous déjouer **les plans d'Anonyman** sans laisser aucune trace ? Analysez... Communiquez... **Décodez !**

Embarquez dans l'Escape Game « **Mission UFC** »

**Une heure** pour déjouer le hackeur!

**Ce jeu est proposé par notre Associations locale de l'UFC Que Choisir.**

Si vous voulez jouer avec nous, contactez notre Association Locale via : <https://ufcqc.link/t3087>



L'émission « consommer sans se tromper » tous les lundis à 10 heures, rediffusée le mercredi à 16 heures et le vendredi à 14 heures.

Une émission spéciale « consommer sans se tromper » grand format est proposée le premier vendredi de chaque mois, à 10 heures.

Longueur d'ondes : 97 Mhz



Nous nous retrouvons sur les ondes de Radio Arverne avec la chronique « conso arverne » de Daniel Bideau, tous les mercredis à 8 heures 45.

Longueur d'ondes : 100.2 Mgz

Site web :

<https://clermontferrand.ufcquechoisir.fr>

Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/clermontferrand.ufcquechoisir.fr>

<https://www.instagram.com/ufcquechoisir63/?hl=fr>



## BULLETIN D'ADHÉSION et (ou) D'ABONNEMENT ANNUEL MARS 2024

NOM : ..... Prénom : ..... N° Adh. : .....

Adresse : .....

Code postal / Ville : ..... Signature : .....

Adresse mail : .....@.....

N° Tél : ..... Date : .....

Adhésion Bulletin

Virement

Chèque

### Adhésions

L'UFC QC ne peut agir que pour ses adhérents.

Adhésion seule à 34 €

Adhésion 34 € + Abonnement à Arverne Consommation 10 € (6 N° par an) soit au total 44 €

OFFRE SPÉCIALE - 1 an pour nouveaux adhérents : Adhésion 34 € + Abt à Arverne Consommation 10 € (6 n°) + 1<sup>er</sup> Abonnement à QUE CHOISIR 25 € (1 an 11 n°) soit au total 69 €

Je verse un DON\* de soutien en plus de la formule choisie ..... €

\* la réduction d'impôt est égale à 66% des sommes versées, retenues dans la limite de 20% du revenu imposable.

### Abonnements Seuls

**Je m'abonne uniquement à Arverne Consommation (6 n°) :**

pour non-adhérents 15 €

pour adhérents 10 €

**Je m'abonne pour la 1<sup>ère</sup> fois à la revue QUE CHOISIR**

11 mensuels Que Choisir pour 25 € au lieu de 49 €

11 mensuels + 4 hors série Argent pour 35 € au lieu de 67 €

11 mensuels + 4 hors série Argent + 4 guides pratiques pour 50 € au lieu de 94 €

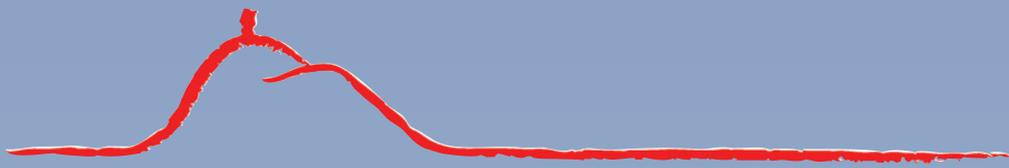
**Je m'abonne pour la 1<sup>ère</sup> fois à la revue QUE CHOISIR SANTÉ**

11 mensuels Que Choisir Santé + 1 cahier Spécial pour 35 euros au lieu de 46 euros

**Cochez « la » ou « les » formules choisies**

Compléter et retourner à l'UFC Que Choisir 21 Rue Jean Richepin 63000 Clermont-Ferrand avec : votre RIB si prélèvement bancaire

Si virement, notre IBAN FR25 1010 0300 9964 4R02 469 en précisant l'objet de celui-ci



## INFORMATION

# QUELPRODUIT : NOTRE APPLI GRATUITE

L'UFC QUE CHOISIR propose **une nouvelle application ou plutôt trois applications en une**. Son nom : **QuelProduit**. En effet, elle couvre à la fois **les articles alimentaires, les produits ménagers et cosmétiques**, et permet de faire ses courses au quotidien en toute connaissance de cause, en scannant ceux que l'on pense acheter avant de les mettre dans le caddie.

**Finies, les questions comme les mauvaises surprises** que l'on découvre en se penchant sur les ingrédients une fois à domicile ! Quel que soit son usage, chaque référence est évaluée selon ses composants, leur nocivité ou leur innocuité sur la santé. Les habitués de **QuelCosmetic** y retrouveront les fonctions de leur appli, et tous les consommateurs, l'ensemble des informations nécessaires à l'achat de produits plus sains (à terme, l'analyse portera aussi sur leur impact environnemental).

Ainsi, dès que l'on clique sur un article, **QuelProduit** propose des alternatives plus correctes.

Pour éviter les aliments trop gras, trop sucrés, trop salés ou chargés en additifs, repérer les produits ménagers contenant des substances dangereuses ou très allergisantes et utiliser des cosmétiques dépourvus de perturbateurs endocriniens et d'allergènes majeurs, il suffit désormais de télécharger notre application gratuite !

**Vous pouvez télécharger QuelProduit, gratuitement, sur les sites d'achat d'Apple (Apple store) et Android (Google Play Store).**

**NOUVEAU.** Notre application vient d'intégrer une note environnementale, le PLANET SCORE, pour vous donner une possibilité de choix élargie.

Dispensé du timbrage Auvergne PIC 63

*Arverne  
Consommation*

SITE DE DEPOT

**P4**

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

UFC-QUE CHOISIR 63

21 RUE JEAN RICHEPIN - 63000 CLERMONT-FD



## SPÉCIAL CONSTRUCTION

La 16<sup>ème</sup> édition du SPECIAL CONSTRUCTION de l'UFC QUE CHOISIR 63 est disponible. Cette dernière édition rédigée par Jean Paul DEVAUX, responsable du pôle juridique de l'UFC Que Choisir de Clermont-Fd, intègre de nouvelles informations sur les points clés de la construction. Du plan de financement, le choix de votre terrain, l'étude géotechnique (étude de sol), la recherche d'un constructeur, le permis de construire, les règles d'urbanisme, les experts, le bornage, les différentes assurances et garanties, les différents types de contrats de construction, la réglementation thermique, la réglementation acoustique, la réglementation parasismique, les différents matériaux de construction avec leur impact écologique, les isolants avec leurs caractéristiques dont les



isolants biosourcés, le coefficient de conductibilité thermique, le déphasage, l'inertie, le confort d'été, les normes électriques, le suivi des travaux, jusqu'à la réception avec ou sans réserve. Le guide insiste sur les points clés de la construction : les fondations, la maçonnerie, le traitement contre l'humidité, le drainage, le chaînage, la charpente, la couverture, les vitrages isolants, les réseaux enterrés... Les pompes à chaleur (PAC), le ballon thermodynamique, les poêles à biomasse, le photovoltaïque, les cheminées d'agrément, les inserts avec une alternative écologique, le puit canadien.

**Le Spécial Construction publié par  
l'UFC QUE CHOISIR 63  
Prix 26 € (+7 € 50 de frais d'expédition)**